

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 05 12 25 Séance du 9 Décembre 2025

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Procuration : 0

Absent : 6

Date de la convocation

Le 25/11/2025

Date d'affichage

Le Mardi 9 Décembre 2025 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Didier DUPRONT, M. Jacques MORLAN, M. Jacques FAUBEC, M. Roger COMBRES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation :

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Patrick DUBOSC, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Claude NEF, Mme Céline SALLES

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2026, du budget principal.

Le budget principal s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 4 641 000 euros

Recettes : 4 641 000 euros

Section d'Investissement

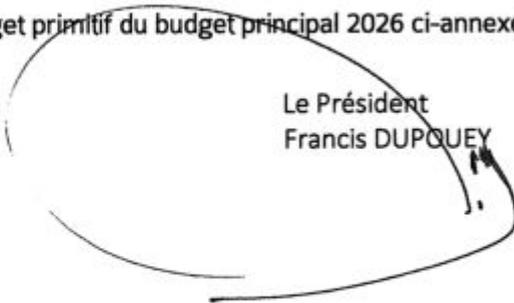
Dépenses : 0 euros

Recettes : 0 euros

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget principal 2026 ci-annexé

Le Président
Francis DUPOUEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.